

FO participe à la première séance plénière sur l'avenant 2025 à l'accord d'intéressement

Les valeurs des critères de versement d'un intéressement lié à l'accord d'entreprise triennal en vigueur à EDF SA signé par FO en 2024 sont en négociation depuis le 14 avril.

Nous sommes conscients que les objectifs doivent être ambitieux afin de maintenir l'impulsion positive de ces deux dernières années mais les critères d'intéressement doivent également être **réalisables** à la lumière de l'historique à notre disposition. Ces critères sont nombreux : le résultat financier, la production d'électricité (nucléaire, hydraulique et thermique à flamme), le taux de placement de contrats gaz et de services pour 1 000 contrats d'électricité, le taux de féminisation des embauches, le taux d'utilisation des véhicules électriques, le taux de détection des événements à hauts risques pour la sécurité du personnel, etc...

Voici quelques éléments de début de négociations qui nous sont proposés à l'issue de cette première réunion :



Un Imax 2025 à **3 160 €** (valeur de départ de la négociation) **vs 3 100 € en 2024**



Un **plancher d'intéressement maintenu pour tous les salariés ayant une rémunération annuelle inférieure à 35 000 €/an**

FO souhaite que la Direction propose des valeurs réalisables pour les critères énoncés. Les salariés devront retirer en 2026 les fruits de leur travail effectué en 2025, au titre de leur contribution à la bonne santé de l'entreprise et au bon fonctionnement de l'outil de production. L'investissement de chacune et chacun des salariés en 2025 doit être reconnu en 2026 !!!

